

COMPTE RENDU DES ATELIERS DES ELU.E.S MUNICIPAUX

16 septembre et 3 décembre 2024



SOMMAIRE

I. L'atelier de concertation des élus municipaux sur la révision du SCoT

1. La concertation pour réviser le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
 - a. Le Schéma de cohérence territoriale, un document de planification stratégique porté à l'échelle d'un bassin de vie..... 2
 - b. Une mise en concertation du SCoT, au moment d'engager sa révision, jusqu'à son arrêt..... 2
 - c. L'atelier des élu.e.s municipaux, pour alimenter le futur SCoT d'une expertise de terrain sur les politiques publiques..... 3
2. Organisation de la concertation des élu.e.s municipaux
 - a. Une réflexion conduite en plusieurs étapes..... 4
 - b. Une méthode de travail « en miroir » de l'atelier des élus du SCoT et de l'atelier citoyen .. 4
 - c. Pour mémoire : l'avis des élu.e.s municipaux en 2023 : des préconisations d'orientations pour l'écriture du Projet d'Aménagement Stratégique..... 4

II. Les possibles leviers d'appropriation du futur SCoT par les élu.e.s municipaux

1. La question du logement, une question centrale pour l'avenir du territoire..... 5
2. Des attentes pour un SCoT à la fois puissant, pédagogique et facilitateur..... 5

Annexe : les élu.e.s membres de « l'atelier des élus municipaux »..... 7

I. L'ATELIER DE CONCERTATION DES ELU.E.S MUNICIPaux SUR LA REVISION DU SCOT

1. La concertation pour réviser le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

a. Le Schéma de Cohérence territoriale, un document de planification stratégique porté à l'échelle d'un bassin de vie

Un SCoT rassemble les élus d'un territoire autour d'une vision partagée du développement et définit un projet politique de long terme à l'échelle d'un large bassin de vie.

Élaboré par les élus locaux, le SCoT :

- **Fixe le cadre pour les 20 ans à venir de toutes les questions d'aménagement** du territoire. Il a pour objectif d'assurer la cohérence des politiques publiques afin de satisfaire les besoins immédiats et futurs de la population tout en préservant les ressources pour les prochaines générations (transition écologique et prévention des risques naturels, adaptation au changement climatique...)
- **Définit les conditions d'un développement soutenable** dans un souci d'équilibre territorial, de diversité des fonctions urbaines et de préservation de l'environnement. Il fixe les orientations d'aménagement de l'espace, notamment en matière de préservation de l'environnement, d'organisation des mobilités, de développement urbain, économique et commercial.
- **Constitue un cadre de référence et oriente les documents d'urbanisme** et de planification locaux (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains, etc.). Il intègre et décline l'ensemble des règles et orientations des documents d'échelle supérieure et constitue, en ce sens, un document « pivot » des politiques d'aménagement.

Sur le territoire, les cinq intercommunalités de Nantes Métropole, Saint-Nazaire Agglomération, Erdre et Gesvres, Estuaire et Sillon et Pays de Blain, se sont regroupées au sein du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire pour porter ensemble ce Schéma de Cohérence Territoriale. Le Pôle Métropolitain fédère l'ensemble des acteurs autour de l'élaboration de ce document, et en garantit la mise en œuvre.

Le SCoT du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a été adopté en 2016. En 2022, au terme des 6 ans d'application conformément au code de l'urbanisme, ce schéma a fait l'objet d'une évaluation et sa **révision a été engagée** pour aboutir en 2025.

- La première étape de préparation du futur SCoT est la rédaction du **Projet d'Aménagement Stratégique** (PAS), conduite de janvier 2023 à juin 2024.
- La seconde étape organisée en 2024 portait sur l'écriture du **Document d'Orientations et d'Objectifs** (DOO), **objet plus particulier des ateliers de travail organisés fin 2024 et restitués dans le présent compte rendu.**

b. Une mise en concertation du SCoT, au moment d'engager sa révision, jusqu'à son arrêt

Le SCoT est élaboré par les élus du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire, en collaboration étroite avec les territoires qui le composent. Une concertation volontariste, animée à l'échelle de l'ensemble du territoire, vise à **enrichir les travaux des élus du SCoT.**

Une première phase de concertation a été engagée en 2023, afin d'alimenter les premières réflexions au service du Projet d'Aménagement Stratégique.

La concertation s'est poursuivie en 2024 pour préparer l'appropriation du futur SCoT et de ses modalités, en particulier nourrir l'écriture du Document d'Orientations et d'Objectifs.

Le processus de concertation mis en place s'est appuyé sur une structuration rigoureuse et transparente, du grand public à une stratégie de cibles, suivant des formats collectifs ou individuels, pour garantir un dialogue enrichi et construit :



Parmi les groupes mobilisés suivant un format collectif, ont été sollicités : les conseils de développement des 5 territoires intercommunaux, des habitants volontaires retenus pour former un « groupe citoyen », la société civile constituée et d'autres acteurs (associations, fédérations, établissements publics, syndicats professionnels, centres de recherche...) sollicités au travers des « cahiers d'acteurs », les entreprises (mobilisées lors de rencontres organisées avec la chambre de commerce et d'industrie) et un **groupe constitué d'élus municipaux**.

c. L'atelier des élus municipaux, pour alimenter le projet stratégique avec une expertise de terrain sur les politiques publiques

Il a semblé nécessaire d'associer les élus municipaux pour les faire participer à la définition de la vision commune qui présidera aux fondements du SCoT. L'objectif assumé est de combler le décalage parfois constaté entre élus communautaires et élus municipaux, en matière d'information voire de formation, sur des sujets de plus en plus complexes. Et ce faisant, il s'agit de participer à **retisser le lien entre la planification stratégique et le quotidien de l'action publique locale**.

« L'atelier des élus municipaux » a ainsi été constitué, réunissant 26 personnes (voir en annexe), afin d'apporter des points de vue et expertises d'élus de terrain et de formuler des propositions collectives sous forme de préconisations pour le futur SCoT.

2. Organisation de la réflexion des élu.e.s municipaux

a. Une réflexion conduite en plusieurs étapes

En 2023, les travaux ont visé à contribuer à l'écriture des orientations stratégiques pour le futur SCoT, avec plusieurs temps : prise de connaissance sur le SCoT et compréhension des enjeux sur le territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ; réflexion, échanges et délibération pour imaginer ensemble la trajectoire commune ; formulation de préconisations mise en forme dans un avis rédigé (cf. point c. ci-dessous)

Une séance de restitution a été organisée en septembre 2023 entre les élus municipaux, les membres du panel citoyen et des élus de l'Atelier du SCoT, afin de permettre aux contributeurs de restituer leurs travaux et préconisations, et d'échanger avec les élus du SCoT.



En 2024, les travaux ont visé à préparer la mise en œuvre du SCoT et notamment son appropriation locale, avec trois principaux temps : échange sur le Projet d'Aménagement Stratégique tel que débattu en comité syndical de juin 2024 ; exercice de priorisation des thèmes clés du futur SCoT ; réflexion sur les possibles leviers d'appropriation du futur SCoT par les élu.e.s municipaux.

b. Une méthode de travail « en miroir » de l'atelier des élus du SCoT et de l'atelier citoyen

Afin de s'assurer que les productions des élu.e.s municipaux alimentent utilement la réflexion menée pour élaborer le futur SCoT, et s'articulent avec les autres contributions des publics mobilisés, la méthode privilégiée a consisté à :

- Travailler dans un 1er temps sur les thèmes structurants les travaux des élus communautaires pour la révision du SCoT : Démographie et logement ; Economie et emploi ; Infrastructures et mobilités ; Environnement, ressources et sols ; Cohésion sociale et justice spatiale ;
- Tenir compte du « cadre qui s'impose » : objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN), objectif Zéro Emissions Nettes (ZEN), prise en compte du changement climatique.
- Imaginer un « futur possible » et formuler des orientations stratégiques et des préconisations.

Enfin, le dernier atelier (déc. 2024), après accord des élu.e.s présent.e.s, a été organisé en commun avec le panel citoyen, afin de valoriser les échanges fructueux entre ces groupes.

c. Pour mémoire : l'avis des élu.e.s municipaux en 2023 : des préconisations d'orientations pour l'écriture du Projet d'Aménagement Stratégique

A l'issue des 4 ateliers de travail menés en 2023, le groupe des élu.e.s municipaux a rédigé un avis motivé, argumenté et détaillé, portant sur :

- La perception des atouts et limites du territoire du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et de son organisation
- Les défis à relever par le territoire dans le contexte planétaire et national
- Les changements à opérer
- Des orientations stratégiques pour le futur SCoT
- Des préconisations et exemples d'actions

Cet avis est librement consultable sur le site web du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, comme toutes les contributions à la concertation pour la révision du SCoT.

II. LES POSSIBLES LEVIERS D'APPROPRIATION DU FUTUR SCoT PAR LES ELU.E.S MUNICIPAUX

1. La question du logement, une question centrale pour l'avenir du territoire

Lors d'un exercice de hiérarchisation des thèmes clés pour le futur SCoT, les élu.e.s participant.e.s ont souligné que :

- L'ensemble des thématiques sont liées, les mesures prises sur l'une ou l'autre, ont des impacts directs ou indirects sur les autres ;
- La question du **dérèglement climatique** est un sujet clé, qui irrigue et conditionne tous les autres ;
- **Le sujet du logement est une « porte d'entrée »** extrêmement importante, qui renvoie à toutes les autres, en particulier :
 - o L'objectif zéro artificialisation nette et ses implications en termes de disponibilité foncière pour construire du logement, et de préservation des terres agricoles et espaces naturels
 - o Le développement de toutes les mobilités, pour répondre aux enjeux climatiques, mais aussi sociaux et économiques, pour les salariés comme pour les entreprises
 - o L'accès aux activités et aux services, dont les services publics
 - o La cohésion sociale, par le développement d'une offre répondant aux besoins des parcours résidentiels (logement social, accession à la propriété, habitat partagé...)

Aussi, la **question de la densification urbaine en lien avec l'habitat, est identifiée comme un point majeur du projet d'aménagement stratégique du futur SCoT**, notamment pour répondre à l'augmentation à venir de la population.

2. Des attentes pour un SCoT à la fois puissant, pédagogue et facilitateur

Interrogés sur les possibles leviers d'appropriation pour la bonne mise en œuvre du SCoT, les élu.e.s participants, ont formulé trois principales attentes vis-à-vis du SCoT :

- Un SCoT « puissant »

Les élu.e.s municipaux doivent pouvoir s'appuyer sur le SCoT, document règlementaire supra, pour étayer et défendre leurs actions et propositions : ce schéma fixe un cadre stratégique partagé dans lequel il est obligatoire de s'inscrire, et il oriente l'action locale.

- Parce qu'il s'impose, le SCoT permet aux élus locaux d'agir plus efficacement et sereinement, ceci alors qu'ils sont confrontés à des oppositions citoyennes en hyper proximité de plus en plus radicales, notamment sur les questions de densification.
- Ceci requiert de pouvoir comprendre, expliquer et accompagner la règle :

- Un SCoT « pédagogue »

Les élu.e.s municipaux ont besoin d'être inspirés, alimentés et outillés ; le SCoT leur offre une occasion de prendre de la hauteur, de monter en compétence et de comprendre les enjeux.

- L'acceptabilité sociale de la règle passe par la compréhension de l'esprit de la règle ; en comprendre le sens est essentiel et déterminant, pour les élus, comme pour les habitants à qui les élus ont la responsabilité de l'expliquer.
- Des informations et outils pédagogiques seront utiles à la bonne acculturation et compréhension des règles du SCoT et ces outils pourraient être mis à disposition sous différentes formes, par exemple lors de réunions publiques sur les PLUi, ou autres.

- Un SCoT « facilitateur »

Le rôle du dialogue avec les citoyens revient principalement aux communes et intercommunalités, échelons de proximité. A ces niveaux, élu.e.s comme agent.e.s ont besoin de s'appropriier le SCoT, ses orientations et ses règles, pour être en capacité de l'expliquer aux citoyens

- Cette appropriation du SCoT et de son argumentaire, pourrait passer par une information / formation auprès des élus des communes, par exemple lors d'interventions en conseils municipaux, par des échanges avec les services urbanisme des communes, etc.
- Les agents dans les communes, jouent au quotidien un rôle d'interface auprès des habitants, il est nécessaire qu'ils connaissent la règle, mais aussi qu'ils la comprennent et qu'ils acquièrent des « réflexes » pour mieux répondre aux demandes.
- Des expérimentations mériteraient d'être menées, avec les communes, par exemple pour favoriser la densification. Ces expérimentations gagneront à être concertées en amont et en aval de manière à être comprises et acceptées.



ANNEXE :

Les élu.e.s membres de « l'atelier des élus municipaux »

Les élu.e.s ont été désignés début 2023 par les 5 intercommunalités :

Saint-Nazaire Agglo :

Christian BEAUREPAIRE, Pornichet
Gilles BRIAND, Trignac
Bruno CHARTIER, Montoir-de-Bretagne
Denis GONIDEC, Saint Joachim
Aurélie GOURHAND, Saint-Malo-de-Guersac
Jean-François JOSSE, La Chapelle des Marais
Aurélie MARTIN-LAUNAY, Besné
Thierry RYO, Saint-André-des-Eaux

Nantes Métropole :

Agnès BOURGEAIS, Rezé
Claire BOUYER, Saint-Léger Les Vignes
Olivier CHATEAU, Nantes
Jean-Christophe LOEZ, Mauves-sur-Loire
Driss SAID, Saint-Herblain
Alexandra SEVESTRE, La Montagne

Erdre et Gesvres :

Frédéric BOUCAULT, Les Touches
Isabelle CHARTIER, Héric
Guy DAVID, Nort-sur-Erdre
Jean-Pierre DELSOL, Grandchamp-des-Fontaines
Romain ETIENNE, Casson
Jean-Pierre GOUPIL, Sucé-sur-Erdre

Estuaire et Sillon :

Christophe DESWARTE, Savenay
Régine HELIOT, Malville
Stéphane MENAGER, Lavau-sur-Loire
Philippe RETTIG, Prinquiau
François ROULEAU, Saint-Etienne de Montluc

Pays de Blain :

Albert BICHON, Bouvron

6 séances de travail ont été organisées au total : 4 ateliers en 2023 puis 2 ateliers en 2024, auxquels ont participé entre 3 et 16 élu.e.s.